CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E85995** **VALABLE JUSQU'AU** **13/10/2027**

ÉDITÉ LE 30/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 26/01/2009

Raison sociale : SERVANT CONSTRUCTION

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 09/03/2023

Capital : 61 000

13 RUE ALFRED GUIBERT
BP 70 413
12100 MILLAU

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RODEZ 510118623

Siret : 510 118 623 00014

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 8305802

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD AM 149088202

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD AM 149088202

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Téléphone : 05 65 60 39 48 **Fax :**

Portable : 06 72 88 42 00

Responsabilité légale :
SERVANT JEAN PIERRE PRÉSIDENT

Site Internet : http://servant-constructions.fr

E-mail : contact@btp-servant.com

Effectif moyen : 11 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 862 281 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2112	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité confirmée)	11	03/10/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

30/09/2026 14:28

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.